

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE L'ISERE  
Service de l'Urbanisme et de l'Habitat  
SUH/EG - Porter à Connaissance

**LISTE RECAPITULATIVE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

**Etablie en : Janvier 2004**  
**Commune n° 354 SAINT ALBIN DE VAULSERRE**

**\* A 4 \* TERRAINS RIVERAINS DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX**

Références :

- Loi du 08.04.1898, articles 30 à 32 inclus, titre 3,
- Code Rural, livre 1er, titre 3, chapitres 1 et 3, articles 100 et 101,
- Loi n° 64.1245 du 16.12.64,
- Décret n° 59.96 du 07.01.59 modifié par décret n° 60.419 du 25.04.60,
- Code de l'urbanisme, articles L 421.1, R 421.3.3 et R 421.38.16,
- Circulaire S/AR/12 du 12.02.74,
- Circulaires du 27.01.76 et n° 78.95 du 06.07.78.

Services responsables : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour les cours d'eau hors périmètre des AS

Direction Départementale de l'Équipement – SEER pour les cours d'eau dans le périmètre des AS

Dénomination ou lieu d'application :

- **L'Ainan**
- **Le Malafossant** depuis le VC 3 de St Jean d'Avelanne à son confluent avec le Guiers, sur les territoires des communes de St Jean d'Avelanne et St Albin de Vaulserre
- **Tous les cours d'eau**

Actes d'institution :

- Arrêté préfectoral n°70.2772 du 09/04/1970

**\* AC1 \* PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Références :

- Loi du 31.12.1913 modifiée et complétée par les lois des 31.12.1921, 23.07.1927, 27.08.1941, 10.05.1946, 24.05.1951, 10.07.1962, 30.12.1966, 23.12.1970 et par les décrets des 07.01.1959, 18.04.1961 et 06.02.1969,
- Loi du 02.05.1930 modifiée, article 28,
- Loi n° 79.1150 du 29.12.1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré enseignes, et décrets d'application n° 80.923 et 80.924 du 21.11.1980,
- Décret du 18.03.1924 modifié par le décret du 13.01.1946 et par le décret n° 70.836 du 10.09.1970, article 11,
- Décret n° 70.836 du 10.09.1970 pris pour l'application de la loi n° 30.12.1966,
- Décret n° 70.837 du 10.09.1970 approuvant le Cahier des Charges Types pour l'application de l'article 2 de la loi du 30.12.1966,
- Code de l'Urbanisme, articles L 421.1, L 421.6, L 30.1, L 441.1, L 441.2, L 441.4 et R 121.11, R 121.19, R 421.38.2, R 421.38.6, R 421.38.8, R 430.9 et 10, R 430.13 et 14, R 430.26 et 27, R 441.12, R 442.2, R 442.5, R 442.7 et R 442.13,

- Décret n° 77.759 du 07.07.1977 modifiant par son article 8 l'article 13 ter. de la loi du 31.12.1913 sur les monuments historiques,
- Décret n° 79.180 du 06.03.1979,
- Décret n° 79.181 du 06.03.1979,
- Circulaire du 02.12.1977,
- Circulaire n° 80.51 du 15.04.1980.

Services responsables :

Ministère de la Culture et de la Communication (Direction de l'Architecture et du Patrimoine).

Dénomination ou lieu d'application :

1. **Le Château** : les façades et les toitures des communs et de la ferme, situés au sud ; le portail avec sa grille proche de la pièce d'eau (parcelles n°171, 172, 175, 176 section A du cadastre)
2. **Le Château dans sa totalité, la terrasse avec son mur de soutènement, le portail d'entrée avec sa grille ; la pièce d'eau avec ses statues** (parcelles 171, 172 et 173 du cadastre)

Actes d'institution :

1. Inscrit à l'inventaire le 06/12/1984
2. Classé le 06/12/1984

**\* AC 2 \* PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS**

Références :

- Loi du 02.05.1930 modifiée et complétée par ordonnance du 02.11.1945,
- Loi du 01.07.1957 (réserves naturelles, article 8.1),
- Loi n° 67.1174 du 28.12.1967,
- Loi n° 79.1150 du 29.12.1979,
- Décret n° 80.923 et 80.924 du 21.11.1980,
- Décret n° 69.607 du 13.06.1969,
- Décret n° 69.825 du 28.08.1969,
- Code de l'urbanisme, articles L 421.1, L 430.1, L 441.4, R 421.12, R 421.19, R 421.38.5, R 421.38.6, R 421.38.8, R 330.13, R 441.12, R 442.2, R 442.5,
- Décret n° 79.180 du 06.03.1979,
- Décret n° 79.181 du 06.03.1979,
- Circulaire du 19.11.1969,
- Titre II de la loi n° 67.1174 du 28.12.1967 modifiant la loi du 02.05.1930 sur les sites,
- Circulaire du 02.12.1977,
- Circulaire n° 80.51 du 15.04.1980.

Services responsables :

Ministère de l'Environnement.

Direction Régionale de l'Environnement

Dénomination ou lieu d'application :

- **Château de Vaulserre et ses abords**, limités au Nord, le GC n°82 de Pont de Beauvoisin à Chirens ; à l'ouest des parcelles 160, 161 section A, puis le VO n°2 de St Martin à la Croix des Asdieux ; au sud le CVO n°1 de St Albin à St Jean d'Avelanne ; à l'est le chemin de l'église (parcelles 159 à 178, 180, 181 section A du cadastre)

Actes d'institution :

- Site inscrit le 19/06/1947

**\* I 3 \* ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS DE TRANSPORT ET DEDISTRIBUTION DE GAZ, ANCRAGE, APPUI ET PASSAGE SUR DESTERRAINS NON-BATIS, NON FERMES OU CLOS DE MURS OU DE CLOTURES EQUIVALENTES**

Références :

- Loi du 15.06.1906, article 12 modifié par la loi du 04.07.1935, les décrets-lois du 17.06.1938 et du 12.11.1938 et n° 67.885 du 06.10.1967,
- Loi 46.628 du 08.04.1946, article 35, modifié par l'ordonnance n° 58.997 du 23.10.1958 (article 60),
- Décret 67.886 du 06.10.1967,
- Arrêté du 11.05.1970 complété et modifié par les arrêtés des 03.08.1977 et 03.03.1980,
- Décret 70.492 du 11.06.70, modifié par le décret n° 85.1109 du 15.10.1985 pour l'application de l'article 35 modifié de la loi du 08.04.1946,
- Circulaire 73.108 du 12.06.1973,
- Décret n° 85.1108 du 15.10.1985, abrogeant le décret n° 64.81 du 23.01.1964,
- Circulaire Ministérielle du 13.11.1985 pour l'application du décret n° 85.1108 du 15.10.1985,
- Décret n° 91.1147 du 14.10.1991,
- Circulaire Ministérielle n° 95.56 du 20.07.1995 relative à l'annexion au P.O.S. des servitudes d'utilité publique.

Services responsables :

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)  
 Gaz de France - Région Centre-Est Agence Rhône Alpes  
 36 boulevard de Schweighouse - 69530 BRIGNAIS

Dénomination ou lieu d'application :

- **Canalisation diamètre 150 St Laurent du Pont - Romagnieu**

Actes d'institution :

- AP DUP n°2001-1631 du 07/03/2001

**\* I4 \* CANALISATIONS ELECTRIQUES (Ouvrages du réseau d'alimentation générale et des réseaux de distribution publique), ANCRAGE, APPUI, PASSAGE, ELAGAGE ET BATTAGE D'ARBRES**

Références :

- Loi du 15.06.1906, article 12, modifiée par la loi du 27.02.1925,
- Décret n° 67.885 du 06.10.1967,
- Loi n° 46.628 du 08.04.1946, article 35,
- Ordonnance n° 58.997 du 23.10.1958, article 60 modifiant l'article 35 de la Loi du 08.04.1946,
- Décret n° 67.886 du 06.10.1967,
- Décret n° 70.492 du 11 juin 1970,
- Décret n° 85.1109 du 15.10.1985,
- Décret n° 93-629 du 25.03.1993.

Services responsables :

National : Ministère de l'Industrie

Régionaux ou départementaux :

> 50 kV            Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement  
                          R.T.E. - TERAA - GIMR  
                          5 rue des Cuirassiers BP 3011 - 69399 LYON CEDEX 03

< 50 kV            DDE  
                          Distributeurs EDF et/ou Régies

Exploitant des ouvrages : (à consulter pour autorisations diverses)

Groupe Exploitation Transport Dauphiné  
 73, rue du Progrès - 38176 SEYSSINET CEDEX

Dénomination ou lieu d'application :

- **HT 63 kV La Bridoire – St Béron**
- **MT diverses aériennes et enterrées (partie Nord du réseau non figurée au plan)**

**\* INT 1 \* VOISINAGE DES CIMETIERES**Références :

- Code des Communes, article L 361.4 (décret du 07.03.1808 codifié).
- Code des Communes, articles L 361.1, L 361.4, L 361.6, L 361.7 (décret modifié du 23 Prairial an XII codifié) et articles R 361.1, R 361.2 (ordonnance du 06.12.1843 codifié), R 361.3, R 361.5,
- Code de l'Urbanisme, articles L 421.1 et 421.38.19,
- Circulaire n° 75.669 du Ministère de l'Intérieur du 29.12.75,
- Circulaire n° 78.195 du Ministère de l'Intérieur du 10.05.78,
- Circulaire n° 80.263 du 11.07.80.

Services responsables : Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Collectivités Locales.

Dénomination ou lieu d'application : **Cimetière communal.****PT1 \* TRANSMISSIONS RADIO-ELECTRIQUES (Protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques)**Références :

- Articles L 57 à 62 inclus du Code des Postes et Télécommunications.
- Articles R 27 à R 39 du Code des Postes et Télécommunications.

Services responsables :

- Premier ministre, (Comité de coordination des Télécommunications, Groupement de Contrôles radio-électriques, C.N.E.S.),
- Ministère des Postes et Télécommunications. 139, rue de Bercy Paris 12<sup>ème</sup> Tél 01/11/87/17/17

Dénomination ou lieu d'application

- **SH PTT Miribel les Échelles (038.22.127) Zone de protection R 3000 m**

Actes d'institution :**\* PT 3 \* COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES ET TELEGRAPHIQUES (Établissement, entretien et fonctionnement des installations)**Références :

- Articles L 46 à L 53 et D 408 à D 411 du Code des Postes et Télécommunications.

Services responsables :

- Ministère des Postes et Télécommunications et de l'Espace : Direction de la production, Service du trafic, de l'équipement et de la planification.
- « FRANCE TELECOM », exploitant de droit public : Direction Opérationnelle de Grenoble.

Dénomination ou lieu d'application :

- **Fibre optique FR Télécom**